

Les services d'information aéronautique et l'IAIP



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



La chaîne de l'information aéronautique

Fournisseurs de données

RECUEIL & TRANSMISSION DES DONNEES

RECUEIL & TRANSMISSION DES DONNEES

Prestataire de services AIS

SNA

RECUEIL & PRE-TRAITEMENT

SIA

TRAITEMENT
Base de données
Cartes
Textes

SIA
BRIA

Mise à disposition
Impression
CD AIP
Diffusion

Outils de consultation

Clients

Pilotes/Compagnies aériennes
ATC
Aérodromes
Diffuseurs et Codeurs (Jeppesen, Navtech, Lufthansa Systems ...)

Produits



Les services d'information aéronautique

Arrêté du 3 juin 2008 / Article 1

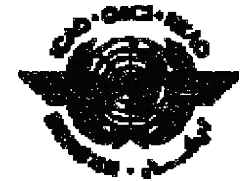
Les services d'information aéronautique ont pour objet de recueillir et de diffuser des informations destinées à assurer la sécurité, la régularité et l'efficacité de la navigation aérienne.

La DSNR rend les services d'information aéronautique et précise les dispositions mises en place pour assurer ces services.

DSNA = prestataire de service AIS certifié
(en application des règlements européens
CE 1034/2011 et 1035/2011)

Base réglementaire de l'information aéronautique

➤ **OACI : Annexe 15 (services d'information
aéronautique) et Annexe 4 (cartes
aéronautiques)**



➤ **Europe : règlement EU 73/2010 Qualité des
données aéronautiques (ADQ)**

**OPADD (Operational Procedures for AIS
Dynamic Data)**



Le système intégré d'information aéronautique ou IAIP (Integrated Aeronautical Information Package)

Ce système intégré est composé des éléments suivants :

- **L'AIP (Aeronautical Information Publication) et ses amendements**
- **Les AIC (Aeronautical Information Circular)**
- **Les suppléments à l'AIP (SUP AIP)**
- **Les NOTAM et bulletins d'information Prévol (PIB)**

Information
permanente

Information
temporaire

L'information aéronautique permanente (AIP et grandes cartes)



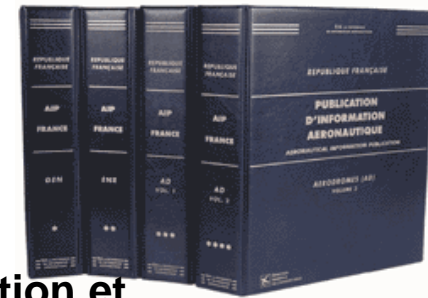
L'AIP (Publication d'Information Aéronautique) est composé de 3 parties :

- **La partie GEN** : comprend des données de nature administrative et explicative.
- **La partie ENR** : comprend des renseignements sur l'espace aérien et son utilisation, ainsi que les données de références de certaines activités sur aérodrome (parachutages, voltige, treuillages, aéromodélisme).
- **La partie AD** : rassemble les renseignements sur les aérodromes (AD2) et hélistations/hélisturfaces (AD3) ainsi que leur utilisation.

L'AIP France

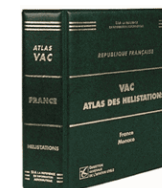
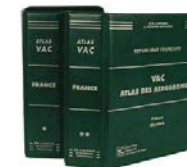
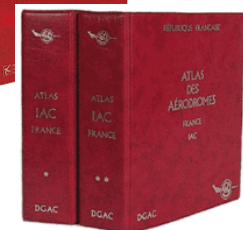
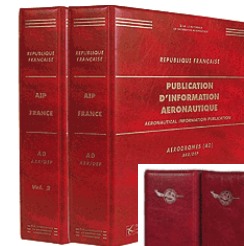
Manuel en 4 volumes qui comprend les parties GEN, ENR et AD :

- ✓ Textes généraux, répertoire des AD
- ✓ Tableaux : coordonnées des seuils, orientation et longueurs des pistes... **pour 60 aérodromes**
- ✓ Cartes : OACI, AOC



complété par des sections de l'AD :

- ✓ Atlas ARR/DEP en 2 volumes **120 aérodromes**
- ✓ Atlas IAC en 2 volumes **150 aérodromes**
- ✓ Atlas VAC en 2 volumes **430 aérodromes**
- ✓ Atlas VACH en 1 volume **270 hélistations**



L'AIP France

ATLAS IAC

Carte d'aérodrome (ADC)

Cartes de mouvements à la surface (GMC)

Carte de stationnement d'aéronefs (APDC)

Fiche DATA

Carte Environnement Approche à vue (ENV)

Cartes d'atterrissage aux instruments (IAC)

INA RNAV

INA

FNA

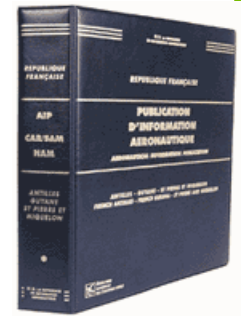
GNSS + DATA

MVI – Progressivement remplacées par VPT

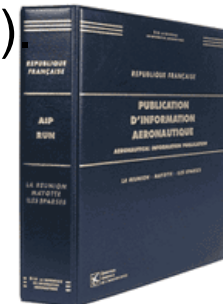


Les AIP Outre mer

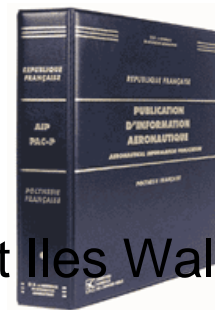
Un AIP CAR/SAM/NAM (Guadeloupe, Martinique et
Guyane, Saint-Pierre et Miquelon)



Un AIP RUN (La Réunion, Mayotte et Iles Eparses)



Un AIP PAC-P (Polynésie française)



Un AIP PAC-N (Nouvelle Calédonie et Iles Wallis et
Futuna)



Les grandes cartes

La « million » : carte aéronautique de la France
au 1/1 000 000 en 2 coupures: Nord et Sud
Partie de la « pochette VFR »



La carte IGN/SIA 1/500 000 :
réalisée par l'IGN en collaboration avec le SIA



Les grandes cartes

Les cartes au 1/250.000



Autres
cartes
Métropole



Les produits numériques

- Exports de données AIP
 - Format xml SIA
 - Format AIXM 4.5

- Cartes géoréférencées (cartes au 1/1 000 000 et cartes au 1/250 000)

La mise à jour de l'AIP

- Pour les modifications permanentes
 - Bulletins de mise à jour (BMJ)
- Pour les modifications temporaires
 - NOTAM
 - Suppléments à l'AIP



Modification permanente: le BMJ

Bulletin de Mise à Jour

Publié tous les 28 jours

13 BMJ par an (exceptionnellement 14)

1 BMJ par amendement d'AIP Outremer

1 BMJ par amendement de chaque produit de l'AIP France (MIA, ARR
DEP, IAC, VAC, VAC HEL, VAC Régionaux)

Le système AIRAC

« Aeronautical Information Regulation And Control »

Les modifications de certaines données aéronautiques ayant de l'importance pour l'exploitation doivent être publiées et mises en vigueur selon un **calendrier international** commun (OACI/annexe 15)

- Une mise en vigueur tous les 28 jours
- Un NOTAM Trigger (déclencheur) avertit les usagers

Les informations AIRAC

Création, suppression et modifications importantes décidées à l'avance de :

- 1 - Limites (horizontales et verticales), règlements et procédures applicables :
 - aux régions d'information de vol ;
 - aux régions de contrôle ;
 - aux zones de contrôle ;
 - aux régions à service consultatif ;
 - aux routes ATS ;
 - aux zones dangereuses, interdites et réglementées à caractère permanent (y compris, lorsque ces données sont connues, le type et les périodes d'activité) et ADIZ ;
 - aux zones ou routes à caractère permanent où il y a possibilité d'interception.
- 2 - Positions, fréquences, indicatifs d'appel, identificateurs, irrégularités et périodes d'entretien connues des aides radio à la navigation et des installations de télécommunication.
- 3 - Procédures d'attente et d'approche, d'arrivée et de départ, procédures d'atténuation de bruit et toute autre procédure ATS applicable.
- 4 - Niveaux de transition, altitudes de transition et altitudes minimales de secteur.
- 5 - Installations, services et procédures météorologiques (y compris les émissions).
- 6 - Pistes et prolongements d'arrêt.
- 7 – Voies de circulation et aires de trafic.
- 8 - Procédures d'exploitation au sol d'aérodrome (y compris procédures par faible visibilité).
- 9 - Balisages lumineux d'approche et de piste.
- 10 - Minimums opérationnels d'aérodrome, s'ils sont publiés par l'État.



Annexe 15/Appendice 4

Mises à jour AIP

cycle AIRAC	date limite de réception des demandes au SIA	date de publication	date de mise en vigueur non AIRAC	date de mise en vigueur AIRAC
-------------	--	---------------------	-----------------------------------	-------------------------------

13/13	19 sept 13	31 oct 13	14 nov 13	12 déc 13
01/14	17 oct 13	28 nov 13	12 déc 13	09 janv 14
02/14	14 nov 13	26 déc 13	09 janv 14	06 févr 14
03/14	12 déc 13	23 janv 14	06 févr 14	06 mars 14
04/14	09 janv 14	20 févr 14	06 mars 14	03 avr 14
05/14	06 févr 14	20 mars 14	03 avr 14	01 mai 14
06/14	06 mars 14	17 avr 14	01 mai 14	29 mai 14
07/14	03 avr 14	15 mai 14	29 mai 14	26 juin 14
08/14	01 mai 14	12 juin 14	26 juin 14	24 juil 14
09/14	29 mai 14	10 juil 14	24 juil 14	21 août 14
10/14	26 juin 14	07 août 14	21 août 14	18 sept 14
11/14	24 juil 14	04 sept 14	18 sept 14	16 oct 14
12/14	21 août 14	02 oct 14	16 oct 14	13 nov 14
13/14	18 sept 14	30 oct 14	13 nov 14	11 déc 14
01/15	16 oct 14	27 nov 14	11 déc 14	08 janv 15
02/15	13 nov 14	25 déc 14	08 janv 15	05 févr 15
03/15	11 déc 14	22 janv 15	05 févr 15	05 mars 15

La documentation aéronautique

L'information permanente

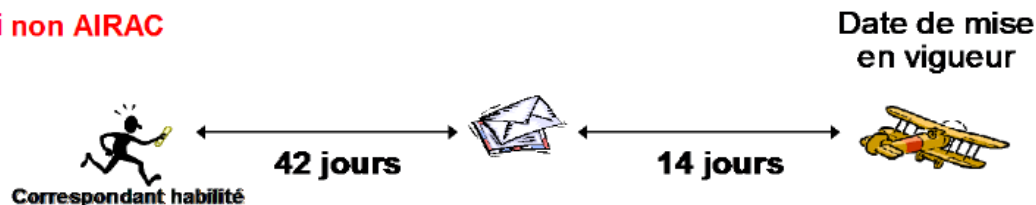
Le système AIRAC

Délais de publication et temps de traitement SIA pour l'AIP

Si données à caractère AIRAC



Si non AIRAC



Les circulaires d'information aéronautiques (AIC)

« Renseignements qui ne satisfont pas aux conditions d'émission d'un NOTAM ou d'une publication à l'AIP, mais qui concernent la sécurité des vols, la navigation aérienne, ou d'autres questions techniques, administratives ou législatives »

- L'AIC est un document à caractère explicatif ou consultatif accompagnant des changements importants de législation, de règlements, procédures expérimentales...
- Les AIC sont publiées :
 - avec un numéro de série :
 - Série A Internationale
 - Série B Nationale (n'est plus utilisée en France)
 - sur une base hebdomadaire (le jeudi)
 - avec une check-list des AIC en vigueur avec chaque publication d'AIC

Accords à publication fournis par DTA/MCU + DSNA/SDPS

Mise à disposition de l'AIP

Le CD AIP contient les 5 AIP :

- AIP France Métropolitaine (MIA-ARR/DEP-IAC-VAC)
- AIP Antilles-Guyane, Saint-Pierre et Miquelon
- AIP Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna
- AIP Polynésie française
- AIP La Réunion, Mayotte et Iles éparses



Pour chacun de ces AIP, le CD AIP contient l'AIP en vigueur et l'amendement AIRAC à venir (qui sera en vigueur 28 jours plus tard).

Mise à disposition de l'AIP

L'AIP est consultable via le site internet du SIA :

AIP →

SIA - La référence en information aéronautique - Mozilla Firefox

https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/html/frameset_aip_fr.htm

RECHERCHER

Accueil Nous contacter SIA pratique Nous connaître

SIA LA REFERENCE EN INFORMATION AERONAUTIQUE

Information mise à jour à la date du : 13 JAN 2011
Prochaine mise à jour : 10 FEB 2011

Publications d'information aéronautique (AIP)

Compte tenu du caractère évolutif des éléments de l'AIP, le pilote devra s'assurer, avant d'effectuer son vol, que ces informations ne sont pas modifiées par NOTAM ou par SUP AIP.

Accès rapide aux cartes en vigueur

Par nom d'aérodrome	Par code OACI
BORDEAUX MERIGNAC	LFBD
ABBEVILLE HELISTATION	
ABBEVILLE	
AGEN LA GARENNE	
AIRE SUR L'ADOUR	
AIX EN PROVENCE HELISTATION	

Métropole Outremer

Si nom de l'aérodrome en rouge : consultez les mises à jour manuscrites

AIP FRANCE METROPOLITAINE

- VAC aérodromes
- VAC hélistations
- IAC
- Manuel d'Information Aéronautique (GEN, ENR, AD)
- ARR/DEP

AIP FRANCE OUTREMER

- Antilles, Guyane, St Pierre et Miquelon
- Polynésie Française
- Nouvelle Calédonie Wallis et Futuna
- Réunion, Mayotte et Îles éparses

© SIA. Tous droits réservés. All rights reserved.

Terminé

www.sia.aviation-civile.gouv.fr



Mise à disposition de l'AIP

SIA - La référence en information aéronautique - Mozilla Firefox

Fichier Éditeur Affichage Historique Marque-pages Yahoo! Outils ?

https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/html/frameset_aip_fr.htm

RECHERCHER

Accueil Nous contacter SIA pratique Nous connaître

SIA LA REFERENCE EN INFORMATION AERONAUTIQUE

Information mise à jour à la date du :
13 JAN 2011
Prochaine mise à jour :
10 FEB 2011

**Résultats de l'accès rapide aux cartes en vigueur de :
BORDEAUX MERIGNAC(LFBD)**

[VAC AÉRODROMES](#)

[VAC HÉLISTATIONS](#)

[IAC](#)

[ARR / DEP](#)

[MANUEL D'INFORMATION AERONAUTIQUE](#)

© SIA. Tous droits réservés. All rights reserved.

www.sia.aviation-civile.gouv.fr

Mise à disposition des AIC



Accueil Nous contacter SIA pratique Nous connaître

SIA LA REFERENCE EN INFORMATION AERONAUTIQUE

Information Aéronautique

- AIP-Cartes
- NOTAM
- Sup AIP
- AIC**
- Réglementation

Préparation de vol

- Préparation en ligne
- Cartes AZBA
- Assistance BRIA

Boutique SIA

- Les conditions de vente
- AIP
- AIC
- Atlas Régionaux
- Cartes
- Réglementation
- Les fournitures
- Valider un réabonnement
- Modifier vos coordonnées

Boutique SIA & SKYGUIDE

- Produits France
- Produits Suisse
- Valider un réabonnement

Liens utiles

- Site sécurisé
- N'acceptez que des certificats délivrés à l'Aviation Civile ou à Paybox.
- © SIA

LISTE DES AIC A - FRANCE

(dernière mise à jour : 18 NOV 2013)



Jours fériés légaux année 2014 et changement d'heure

A 2013_15

Poids : 55Ko

Entrée en vigueur du nouvel imprimé SNOWTAM le 14 novembre 2013

A 2013_14

Poids : 168Ko

Mise en service de procédures d'arrivées dites "Point Merge" pour les vols à destination de PARIS CHARLES DE GAULLE arrivant par le nord-ouest de la région parisienne.

A 2013_13

Mise à jour de la réglementation de la circulation aérienne

A 2013_12

AIRAC - Dates de publication et de mise en vigueur 2014

A 2013_11

Séparations visuelles aux abords de l'aérodrome de PARIS CHARLES DE GAULLE (LFPG)

A 2013_10

Mise en œuvre de l'espacement à 8.33 kHz au dessous du FL 195

A 2013_09

Utilisation opérationnelle du mode S élémentaire (ELS) dans l'espace aérien français - Mise à

A 2013_08

Expérimentation d'un système de multilatération Mode-S sur l'aire de mouvement de LYON correcte

A 2013_04

Campagne 2013 de mesures SAFIRE TC2 Trainées de condensation et Climat

A 2013_03

Information sur le changement de batterie des balises de détresse

A 2013_02

Evaluation opérationnelle d'une phraséologie spécifique au transit des planeurs équipés de aériflex contrôlés de classes D et C sur 1er mars au 31 octobre 2013

A 2013_01

Déploiement d'opération en descente continue (CDO) sur le territoire français

A 2012_31

Expérimentation menée dans les SIV pour l'amélioration de la compatibilité des circulations

A 2012_29

Expérimentation concernant la mise en œuvre des procédures d'approche aux instruments B NICE COTE D'AZUR (LFMN)



SERVICE TECHNIQUE
☎ : 05 57 92 57 57
Fax : 05 57 92 57 77
✉ : sia-direction@aviation-civile.gouv.fr
Site SIA : http://www.sia.aviation-civile.gouv.fr

AIC FRANCE
A 14/13
Date de publication : 07 NOV

OBJET : Entrée en vigueur du nouvel imprimé SNOWTAM le 14 novembre 2013

1 Introduction

L'amendement 37 de l'Annexe 15 s'applique à compter du 14 novembre 2013. Cet amendement intègre une modification de l'imprimé SNOWTAM dont la nouvelle version est disponible en téléchargement via la page « Une du Jour » du site du SIA <http://sia.aviation-civile.gouv.fr>

L'objet de la présente circulaire est de préciser les éléments à renseigner dans la nouvelle version de l'imprimé SNOWTAM et les modalités de transmission du message SNOWTAM. Un exemple d'imprimé renseigné figure en dernière page de cette circulaire.

Ces dispositions annulent et remplacent la page AD 1.2-15 de l'AIP France.

2 Instructions sur la manière de remplir l'imprimé SNOWTAM

- Lorsque les renseignements portent sur plus d'une piste, répondre à nouveau aux cases B à P pour chacune des pistes.
- Les cases, y compris l'indicatif de rubrique, doivent être omises complètement lorsqu'il n'y a pas d'information à y inclure.
- Il faut utiliser les unités métriques, sans indiquer l'unité de mesure.
- La validité maximale du SNOWTAM est de 24 heures. Un nouveau SNOWTAM doit être diffusé chaque fois qu'un changement significatif intervient dans les conditions à la surface des pistes. Les modifications énumérées ci-après, en ce qui concerne les conditions à la surface des pistes, sont jugées significatives :
 - une modification d'environ 0,05 de la valeur du coefficient de frottement ;
 - des modifications de l'épaisseur du dépôt supérieures à 20 mm pour la neige sèche ; 10 mm pour la neige mouillée ; 3 mm pour la neige fondante ;
 - une modification de 10 % ou plus de la longueur ou de la largeur utilisable d'une piste ;
 - toute modification du type de dépôt ou de son étendue qui exige une nouvelle classification dans la case F ou T du SNOWTAM ;
 - si des congères critiques se trouvent d'un seul côté ou de part et d'autre de la piste, toute modification de leur hauteur ou de leur distance par rapport à l'axe de piste ;
 - toute modification affectant la visibilité du balisage lumineux de la piste, par suite de l'obscurcissement des feux ;
 - toutes autres conditions réputées significatives, d'après l'expérience ou les conditions locales.
- L'en-tête abrégé « TTAiiii CCCC MMYGGgg (BBB) » est inséré pour faciliter le traitement automatique des messages SNOWTAM dans les banques de données informatisées. L'explication de ces symboles est la suivante :

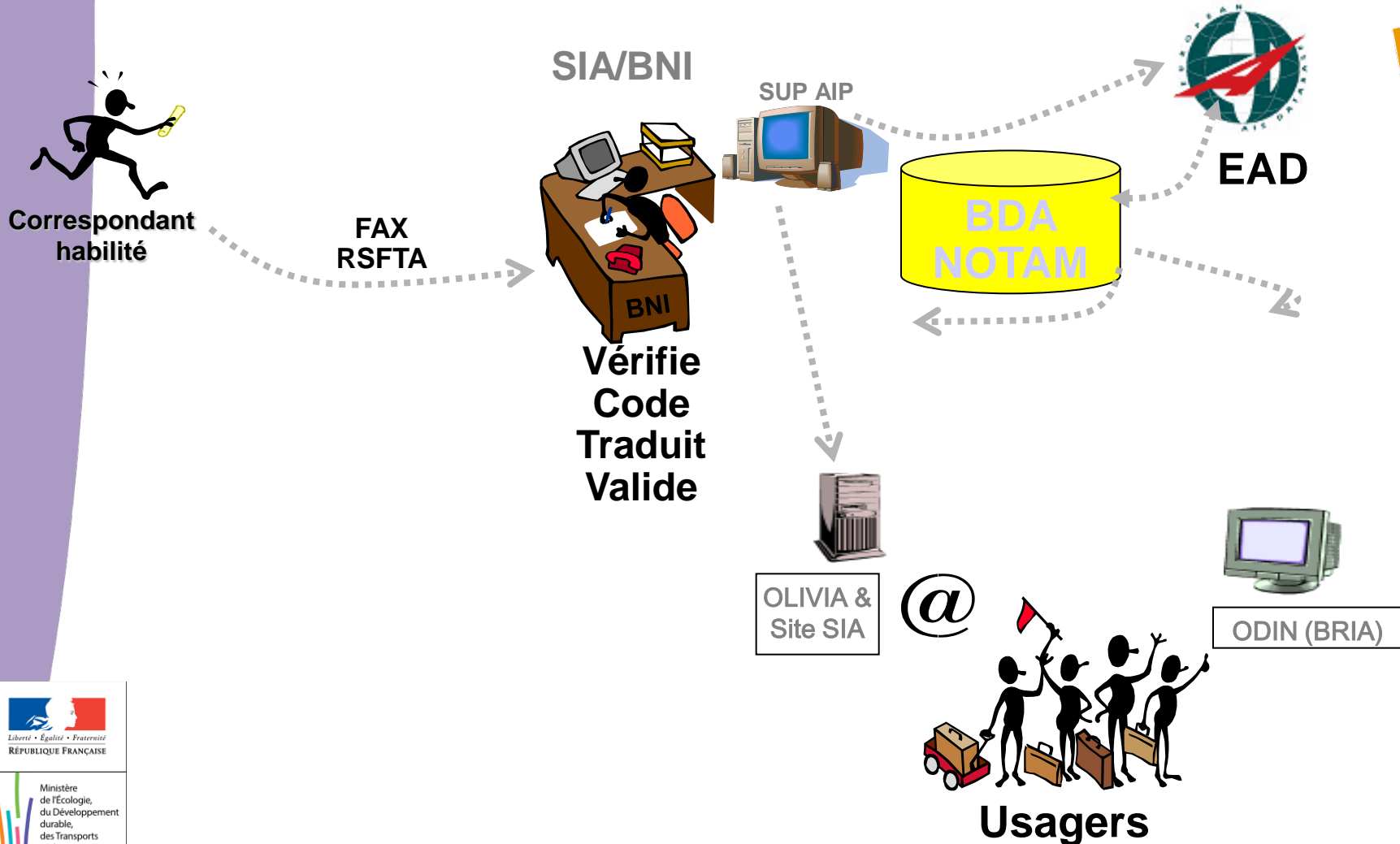
TT = désignateur de données SNOWTAM = SW ;



L'information aéronautique temporaire (NOTAM et SUPAIP)

- Les informations temporaires sont publiées par **NOTAM** (Notice To Airmen) et par Suppléments à l'AIP
- Les informations temporaires contenant des textes longs, des cartes ou des tableaux sont publiées par suppléments à l'AIP (**SUP AIP**)

Cheminement de l'information NOTAM



Préavis de réception d'une demande de NOTAM

- **Information prévisible:** un préavis est exigé afin de garantir la prise en compte par l'utilisateur lors de la préparation de son vol.

Objet du NOTAM	Préavis minimum de publication (sauf cas d'urgence)
Création/modification de zones interdites, réglementées ou dangereuses temporaires (exercices militaires, manifestations aériennes ou événements aéronautiques divers ; ZIT créées par arrêté préfectoral ou ministériel)	7 jours
Activation : de zones provisoirement inactives de zones P, D, R publiées à l'AIP (hors ligne ci-dessous) de zones du RTBA et de zones listées par le Directoire (ex : CBA16 et R68)	7 jours
	7 jours
	avant 17h00 locales pour J+1
Création d'activités aériennes sportives ou récréatives	24 h
Activation d'activités aériennes sportives et récréatives publiées à l'AIP	24 h
Autres NOTAM (hors famille « espace aérien »)	24 h

- **Information imprévisible :** information ne pouvant être connue avec un préavis minimal de 24 heures (panne de système, restriction sur aérodrome en raison d'un accident, création de zone en raison d'une situation imprévue...). La publication de NOTAM est doublée d'une diffusion par radio (ATIS, fréquence d'info de vol/contrôle) .

NOTAM

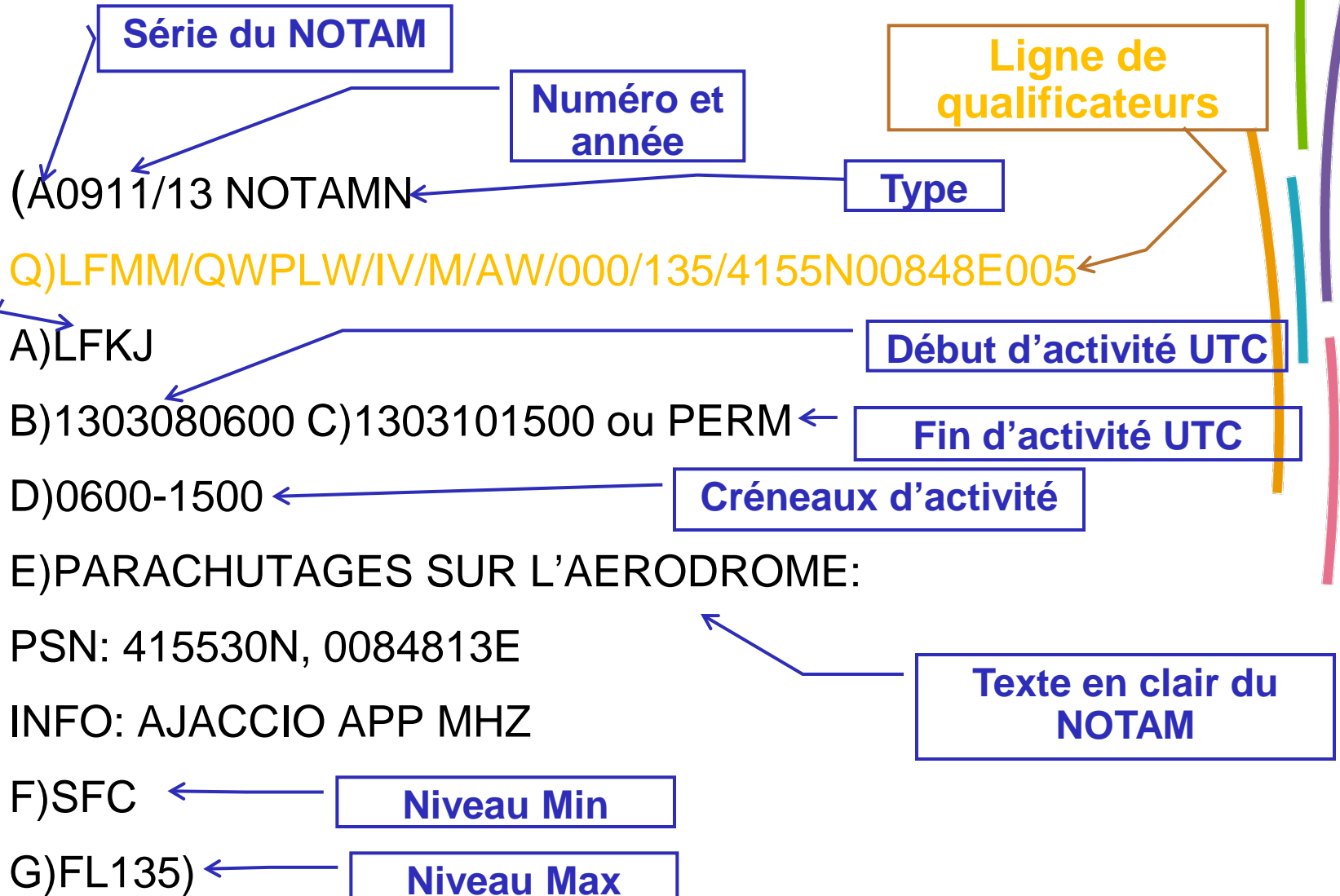
- le NOTAM comporte un numéro sur 4 chiffres et une année sur deux chiffres
- il existe 3 types de NOTAM:
 - N : nouveau
 - R : remplaçant un autre NOTAM
 - C : annulant un autre NOTAM
- les champs du NOTAM précisent :
 - le lieu
 - les dates de début et de fin de l'activité
 - les créneaux d'activité
 - le texte en clair de l'information (français et anglais)
 - les limites inférieure et supérieure de l'activité, le cas échéant

NOTAM

Exemples de sujets

- Etat des installations et services sur les AD (balisage, contamination aire de mouvement, restrictions TWY, RWY, AST, SSLIA, avitaillement...)
- Etat de fonctionnement des Aides radio navigation et atterrissage,
- Services rattachés aux AD (Horaires AFIS, TWR, péril animalier..)
- Obstacles sur AD

NOTAM - exemple



NOTAM « PERM »

Champ C) PERM

Un NOTAM « PERM » est un NOTAM dont la date de fin de validité est remplacée par l'expression « PERM ».

- Ce type de publication s'applique aux **informations à validité permanente** qui seront incorporées dans l'AIP, lorsque l'urgence de la publication ne permet pas d'attendre la publication d'un amendement de l'AIP. Il s'applique :
 - aux corrections d'erreurs publiées à l'AIP
 - ou, de manière exceptionnelle, à des anticipations de publications à l'AIP.
- Toute information permanente demandée par NOTAM ou SUP AIP rend nécessaire un amendement de l'AIP qui doit être confirmé **simultanément** par une demande de publication AIP.

Suppléments à l'AIP (SUP AIP)

- Informations temporaires comprenant des **textes longs**, des tableaux ou des **cartes** qui ne permettent pas une publication par NOTAM (via le RSFTA)
- Pour les informations AIRAC, ils sont publiés avec un préavis de 42 jours (préavis AIRAC+ délai postal)
- Pour les autres informations, préavis de 14 jours (délai postal).

SUP AIP avec données à caractère **AIRAC**

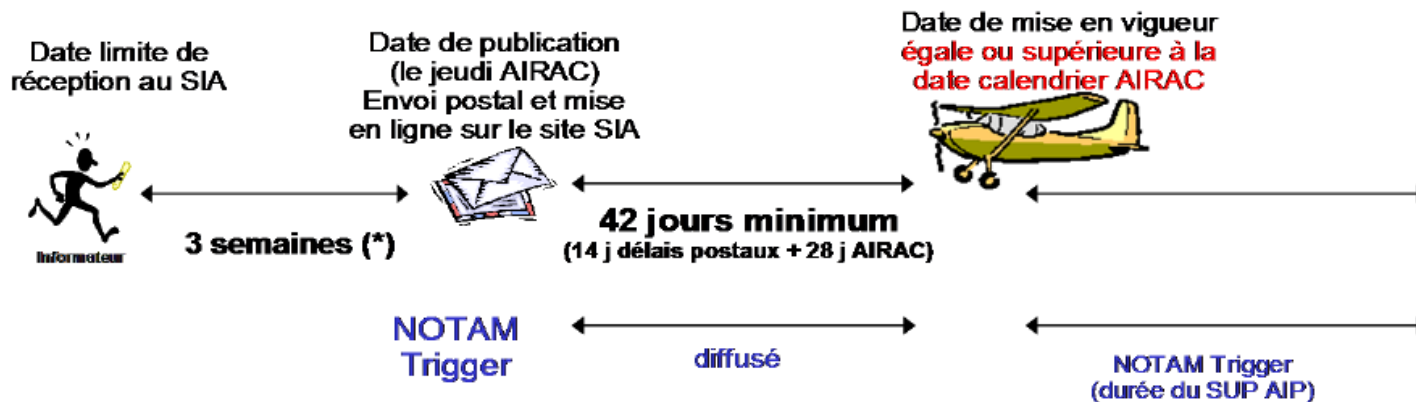
La documentation aéronautique L'information temporaire

cycle AIRAC	date limite de réception des demandes au SIA	date de publication	pour date de mise supérieure ou égale au
-------------	--	---------------------	--

13/13	10 oct 13	31 oct 13	12 déc 13
01/14	07 nov 13	28 nov 13	09 janv 14
02/14	05 déc 13	26 déc 13	06 févr 14
03/14	02 janv 14	23 janv 14	06 mars 14
04/14	30 janv 14	20 févr 14	03 avr 14
05/14	27 févr 14	20 mars 14	01 mai 14
06/14	27 mars 14	17 avr 14	29 mai 14
07/14	24 avr 14	15 mai 14	26 juin 14
08/14	22 mai 14	12 juin 14	24 juil 14
09/14	19 juin 14	10 juil 14	21 août 14
10/14	17 juil 14	07 août 14	18 sept 14
11/14	14 août 14	04 sept 14	16 oct 14
12/14	11 sept 14	02 oct 14	13 nov 14
13/14	09 oct 14	30 oct 14	11 déc 14
01/15	06 nov 14	27 nov 14	08 janv 15
02/15	04 déc 14	25 déc 14	05 févr 15
03/15	01 janv 15	22 janv 15	05 mars 15
04/15	29 janv 15	19 févr 15	02 avr 15

Le système AIRAC

Délais de publication des SUPAIP et temps de traitement SIA



Mode de publication des SUP AIP

- Les SUP AIP sont diffusés tous les jeudis
- Ils sont publiés par voie postale sur papier jaune (recommandation OACI).
- Chaque publication est accompagnée d'une liste des SUP AIP en vigueur.
- Ils sont également mis en ligne sur le site du SIA.

Mise à disposition des NOTAM

Les NOTAM sont consultables via le site internet du SIA :

NOTAM



et sur
OLIVIA, via
les BRIA et
sur le site
EAD

Mise à disposition des SUP AIP

Les SUP AIP sont consultables via le site internet du SIA :

SUP AIP



SIA - La référence en information aéronautique - Mozilla Firefox

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Yahoo! Outils ?

https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/asp/frameset_fr.as

RECHERCHER

Accueil Nous contacter SIA pratique Nous connaître

SIA LA REFERENCE EN INFORMATION AERONAUTIQUE

Information Aéronautique

- AIP-Cartes
- NOTAM
- Sup AIP
- AIC
- Réglementation

Préparation de vol

- Préparation en ligne
- Cartes AZBA
- Assistance BRIA

Boutique SIA

- Les conditions de vente
- AIP
- AIC
- Atlas Régionaux
- Cartes
- Réglementation
- Les fournitures
- Valider un réabonnement
- Modifier vos coordonnées

Boutique SIA & SKYGUIDE

- AIS WEBSHOP

Liens utiles

Site sécurisé
N'acceptez que des certificats délivrés à l'Aviation Civile ou à Paybox.
© SIA

LISTE DES SUPPLEMENTS AIP - FRANCE
(dernière mise à jour : 27 JAN 2011)
Les Sup AIP peuvent être modifiés par Notam

SUP AIP en vigueur aujourd'hui

SUP AIP en vigueur au 15.02.2011

Liste de tous les SUP AIP publiés

Afficher

Terminé www.sia.aviation-civile.gouv.fr

Mise à disposition des SUP AIP

Accueil Nous contacter SIA pratique Nous connaître

SIA LA REFERENCE EN INFORMATION AERONAUTIQUE

Information Aéronautique

- AIP-Cartes
- NOTAM
- Sup AIP
- AIC
- Réglementation

Préparation de vol

- Préparation en ligne
- Cartes AZBA
- Assistance BRIA

Boutique SIA

- Les conditions de vente
- AIP
- AIC
- Atlas Régionaux
- Cartes
- Réglementation
- Les fournitures
- Valider un réabonnement
- Modifier vos coordonnées

Boutique SIA & SKYGUIDE

- Produits France
- Produits Suisse
- Valider un réabonnement

Liens utiles

Site sécurisé
N'acceptez que des certificats délivrés à l'Aviation Civile ou à Paybox.
© SIA

LISTE DES SUPPLEMENTS AIP - FRANCE
(dernière mise à jour : 14 NOV 2013)
Les Sup AIP peuvent être modifiés par Notam

Liste de tous les SUP AIP publiés

Rechercher (aide)

[FIR Bordeaux LFBB, FIR Paris LFFF, FIR Marseille LFMM et AD : Aurillac LFLW, Brive Souillac LFSL, Ussej Thalamy LFCU, Egletons LFDE, Montluçon Guéret LFBK, Lurcy Levis LFJU, Montluçon Domerat LFLT, Issoudun Le Fay LFEK, Châteauneuf-sur-Cher LFFU](#)
Création de cinq zones réglementées temporaires (ZRT) pour exercice MICA 2013-23
211/13 Diffusion : IFR - VFR Poids : 1100Ko Valide du 28 NOV 2013 au 28 NOV 2013

[AD Lyon Saint Exupéry LFLI](#)
Evaluation de l'exploitation de procédures d'approches en descente continue
041/12 Diffusion : IFR Poids : 673Ko Valide du 03 MAY 2012 au 31 DEC 2014

[FIR Marseille LFMM, AD Figari Sud Corse LFKF, AD Corte LFKT](#)
Création de 5 zones réglementées temporaires (ZRT) et 1 zone dangereuse temporaire(ZDT) pour EXERCICE SERPENTEX 2013
210/13 Diffusion : IFR - VFR Poids : 390Ko Valide du 25 NOV 2013 au 13 DEC 2013

[FIR Marseille LFMM, AD Provence LFME](#)
Création de 2 zones réglementées temporaires (ZRT) pour exercice MALAY FREEDOM 05-2013 dans la région de Nice
209/13 Diffusion : IFR - VFR Poids : 486Ko Valide du 27 NOV 2013 au 27 NOV 2013

[FIR Reims LFEE, AD Haguenau LFSH](#)
Création de 2 zones dangereuses temporaires (ZDT) Oberhoffen
208/13 Diffusion : IFR - VFR Poids : 439Ko Valide du 07 DEC 2013 au 05 MAR 2014

[FIR Bordeaux LFBB, FIR Paris LFFF, FIR Marseille LFMM, et les AD : Aurillac LFLW, Brive Souillac LFSL, Ussej Thalamy LFCU, Egletons LFDE, Montluçon Guéret LFBK, Lurcy Levis LFJU, Montluçon Domerat LFLT, Issoudun Le Fay LFEK, Châteauneuf sur Cher LFFU](#)
Création de 4 zones réglementées temporaires (ZRT) pour exercice VOLFA 13-04
207/13 Diffusion : IFR - VFR Poids : 1115Ko Valide du 21 NOV 2013 au 22 NOV 2013

[FIR Marseille LFMM](#)
Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) TOURRIS A dans la région de Toulon
206/13 Diffusion : IFR - VFR Poids : 213Ko Valide du 14 NOV 2013 au 05 MAR 2014

[FIR Bordeaux LFBB et AD : Rochefort Charente Maritime LFDN, Saintes Thénac LFXB, Saint-Jean-d'Angély Saint-Denis-du-Pin LFIY, Angoulême Brie Champniers LFBU](#)

Haut de page

Recherche par
mots clés dans la
liste et le texte
des SUP AIP

FIN



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement